

# Une équipe pluriprofessionnelle

Médecin gériatre

Cadre de santé

Infirmières

Psychologue,

Kinésithérapeute

Ergothérapeute

Éducateur sportif

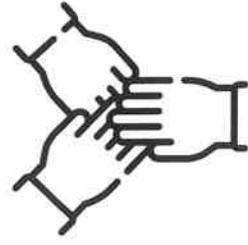
Dietéticienne

Cardiologue

Pharmacien clinicien

Gérontopsychiatres

Secrétaires médicales



# Informations pratiques

## Adresse :

137, Rue de l'Hôpital Auban-Moët  
51200 Epernay

Au rez-de-chaussée du bâtiment chirurgie situé  
derrière les urgences.



**Secrétariat : 03 26 58 73 48**

**Médecin Gériatre :**

**François MANFAIT**

**Cadre de santé :**

**Linda CLERGE**

AUBAN-MOËT  
CENTRE HOSPITALIER EPERNAY

# Hôpital de Jour Gériatrique



Centre Hospitalier Auban-Moët  
137, Rue de l'Hôpital Auban-Moët  
51200 Epernay

Tel : 03 26 58 70 00

Fax : 03 26 58 73 36

Site internet : <http://www.ch-epernay.fr>

# Pour qui ?

Des patients âgés de 65 ans et plus, vivant à domicile et adressés par leur médecin traitant ou un médecin hospitalier



# Pour quoi ?

*Bilans de chutes*

*Dépistage des troubles cognitifs*

*Repérage des fragilités*

# Comment ?

- 1) Adressage du patient par son médecin traitant ou un médecin hospitalier.
- 2) Examen du dossier par le médecin gériatre.
- 3) Patient contacté par le secrétariat pour une prise de rendez-vous.
- 4) Prise en charge en HDJ par une équipe pluridisciplinaire (gériatre, infirmière et plusieurs autres intervenants parmi les suivants : psychologue, éducateur sportif, diététicienne, gérontopsychiatre, pharmacien).



La présence d'un proche ou de l'aidant principal pendant le rendez-vous est vivement conseillée.



Le transport peut être assuré par un proche ou par un ambulancier, sur prescription du médecin traitant ou du médecin gériatre.

# Déroulement de la journée

9h	Accueil
De 9h à 12h	Évaluation par les différents intervenants.
de 12h à 13h	Déjeuner sur place pour le patient (inclus dans le forfait journalier).
Après midi	<ul style="list-style-type: none"><li>• Evaluations complémentaires.</li><li>• Visite du médecin gériatre pour une synthèse/annonce de diagnostic/recommandations.</li></ul>



Un compte-rendu d'hospitalisation est adressé au médecin traitant.